

COUR PÉNALE INTERNATIONALE

BUREAU
DU PROCUREUR



INTERNATIONAL CRIMINAL COURT

OFFICE OF
THE PROSECUTOR

Discours du Procureur de la CPI, Karim A.A. Khan KC, à l'occasion de l'ouverture de la 23e session de l'Assemblée des Etats parties

Déclaration : 2 décembre 2024



Madame la Présidente de l'Assemblée des États parties, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents de l'Assemblée, Madame la Présidente de la Cour, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents de la Cour, Madame la Présidente du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes, Monsieur le Greffier, Mesdames et Messieurs les Procureurs adjoints, Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants de la société civile, c'est un grand honneur pour moi de pouvoir m'adresser à vous à l'occasion de cette 23e session de l'Assemblée des États parties, après le discours grave et fort prononcé par Madame la Juge Akane, la Présidente de la Cour, qui nous appelle à une profonde réflexion, à laquelle, je l'espère, nous ne nous

déroberons pas. Beaucoup de choses ont été dites dans ce discours empreint de sagesse que nous devons méditer.

Quels que soient la mesure utilisée et les critères retenus, il est indéniable que la tenue de cette Assemblée intervient à un moment charnière, alors que nous sommes confrontés à des défis sans précédent. La société civile, les victimes, les survivants et l'humanité dans son ensemble ont, je pense, des attentes sans précédent. Et, en effet, comme l'a dit la Présidente à la fin de son intervention, tout espoir n'est pas perdu. L'espoir demeure que cette Cour, instituée par les États, par l'Assemblée des États parties, puisse agir concrètement en faveur de tous ceux qui se sentent perdus, invisibles, sont persécutés ou sans abri.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, une pandémie d'inhumanité frappe le monde qui nous entoure. Partout, que ce soit en Ukraine, en Palestine, au Darfour et dans bien d'autres régions du monde où le Bureau et la Cour tentent de tenir les promesses du Statut de Rome, les populations ont le sentiment que leur vie ne compte pas. De fait, l'impression domine que nous nous précipitons dans l'abîme et que nous avons accepté l'idée que la valeur que l'on attribue à la vie n'est pas la même pour tous.

La question qui se pose, et elle est essentielle, est de savoir si les institutions internationales mises en place après la Shoah et les horreurs de la Seconde Guerre mondiale sont à même ou non de survivre à cette tempête et de nous protéger ? Le droit international, la Cour pénale internationale font partie de ces institutions qui sont aujourd'hui mises à rude épreuve. Je laisse à l'histoire le soin de juger si la promesse du Statut de Rome a été tenue dans le maelström qui nous entoure, dans la tempête que nous affrontons, et les vents contraires qui nous menacent.

Je souhaite insister aujourd'hui sur le fait que nous ne pouvons pas nous offrir le luxe de céder à l'abattement et au désespoir, non pas parce que nous espérons naïvement des jours meilleurs, ou parce que nous décidons volontairement et obstinément de fermer les yeux sur ce que nous voyons, mais parce que, grâce à vous tous, membres de la société civile, victimes, États, juges, avocats, qui êtes venus ici à La Haye en provenance des quatre coins du monde, non seulement pour réaffirmer votre engagement à donner effet aux obligations contenues dans le Statut de Rome, mais aussi à faire en sorte que chaque vie humaine compte, nous n'avons aucune raison de baisser les bras. Vous faites partie de ce mouvement, un mouvement qui dépasse les limites de ce centre des congrès pour s'étendre à de nombreuses régions du monde.

Ainsi que l'a rappelé Madame la Présidente, la CPI n'offre pas de solution miracle à même de guérir tous les maux dont souffre l'humanité. D'autres mécanismes judiciaires existent, notamment au niveau national, qui sont tout aussi importants et auxquels les membres de la société civile, les victimes et les États n'hésitent plus à recourir en vertu du principe de compétence universelle. Nombreux sont ceux également qui se tournent vers les organisations régionales de lutte contre les violations des droits humains, vers la Cour internationale de justice en tant qu'organe principal des Nations unies, qui est engagée dans une nouvelle dynamique et, bien sûr, cette Cour pénale internationale.

Cela n'a rien à voir avec les responsables élus que nous sommes, qui ne faisons que passer, ni avec les représentants et délégués présents dans cette salle. Cette tendance traduit une aspiration et une exigence de la part de l'humanité tout entière, que ce soit en Amérique latine, en Asie, en Afrique, dans les Caraïbes, dans les îles du Pacifique, en Europe, de voir le droit figurer au-devant de la scène. Cette exigence, cette voix de l'humanité qui se fait entendre, nous devons prendre le temps de l'écouter. Et si nous le faisons, nous verrons qu'elle est assourdissante, qu'on ne peut la faire taire et qu'elle grossit chaque jour un peu plus.

Il y a cinq jours à peine, Madame la Présidente, je me trouvais à Kutupalong, au Bangladesh, dans le plus grand camp de réfugiés au monde. Et j'ai dit aux hommes, aux femmes et aux enfants avec qui j'ai échangé, une vérité que, je pense, nous avons tous, dans notre domaine, eu l'occasion de vérifier, qui est que l'espoir jaillit parfois des ténèbres les plus obscures. Les victimes qui ont tant souffert, qui ont fui, ont une exigence bien légitime de justice et de responsabilité, qui l'emporte en quelque sorte sur les violations dont elles ont été victimes.

Alors que nous étions assis par terre avec mon équipe à Kutupalong, un enfant nous a raconté, de manière déchirante et en des termes forts et simples à la fois, comme seuls les enfants peuvent le faire, comment chaque matin, avant d'aller en cours, avec les enseignants improvisés de son école de fortune, ils chantaient à tue-tête l'hymne du Myanmar, leur amour du Myanmar, leur loyauté et leur fidélité au Myanmar, un pays qu'ils souhaitaient ardemment retrouver alors que le gouvernement refusait pourtant de les reconnaître, ce gouvernement que nous tenons pour responsable de la persécution et des violences qu'ils ont subies. La voix de cet enfant et d'autres enfants

qui réclament le respect de droits aussi essentiels que ceux de pouvoir rentrer chez eux, d'avoir un futur, une éducation, de ne pas être privés de leur enfance, de leur avenir, est l'une des raisons pour laquelle vous, les États, avec le soutien des organisations de la société civile, avez exigé que cette Cour pénale internationale soit créée.

Il y a dix jours, j'étais en Libye. Avec l'équipe qui a fait un travail fantastique, nous avons échangé avec de nombreuses victimes, des mères et des pères qui avaient perdu des enfants, des maris, des frères ; nous avons entendu des mots durs, des récits particulièrement bouleversants et douloureux, mais aussi leur espoir que, malgré des jours et des nuits éprouvants, cette assemblée, cette Assemblée des États parties, la Cour et ses organes s'acquitteront de leurs responsabilités et prendront conscience en les voyant, en voyant leurs souffrances, qu'ils jouissent des mêmes droits, sous la lune, comme l'a dit la Présidente Akane, sous le soleil, de jour comme de nuit, que n'importe quel autre enfant et n'importe quelle autre personne sur la terre de Dieu.

J'ai également annoncé il y a dix jours, en Libye, que les juges avaient levé les scellés sur les six mandats d'arrêt délivrés à l'encontre de membres de la milice Al Kaniyat. Cela signifie beaucoup pour les victimes, même si rien ne peut véritablement apaiser la douleur qu'elles ont ressentie après avoir perdu ceux de leurs proches qui étaient tout pour elles. Mais elles ont eu le sentiment d'exister. Et cela contribue à leur conférer une forme de pouvoir et d'autonomie. Les progrès réalisés par la Cour dans ses enquêtes leur a permis de croire en la justice, de voir qu'elle n'était pas un mirage, mais une oasis à laquelle, avec un peu de chance, elles pourront un jour s'abreuver, ou elles pourront se ressourcer pour soulager les blessures qu'elles ont subies dans leur cœur et dans leur âme.

Et je pense qu'il est juste de rappeler que nous tous au sein de cette Cour, sous la direction de son Président, que ce soit les juges, le Greffe et son personnel, le Bureau du Procureur et les hommes et les femmes admirables qui le composent, le Fonds au profit des victimes, nous nous devons de démontrer que les polémiques et les belles paroles nous importent peu et que seule compte la mise en œuvre d'actions concrètes tendant à démontrer que le droit n'est pas un vain mot, qu'il est utile et que nous continuons à avancer. Nous ne sommes pas parfaits, mais nous sommes résolus à faire tout ce qui est possible pour que la Cour pénale internationale soit plus utile aux personnes que nous servons, à l'humanité dont nous faisons partie.

Le lendemain de ma visite à Kutupalong, je me suis rendu à Dhaka où j'ai annoncé le dépôt de la première demande de mandat d'arrêt, dont la Chambre préliminaire est actuellement saisie, concernant l'Asie, plus précisément la situation au Myanmar et au Bangladesh. Et la réaction qui s'en est suivie, si vous me permettez Madame la Présidente de vous emboîter le pas, vaut la peine d'être évoquée parce qu'elle m'a profondément ému. Et c'est quelque chose qui, je le répète, devrait résonner fort dans notre esprit.

Un survivant a dit ceci, et je le cite : « Ce n'est pas la fin, mais le début de notre guérison. Aujourd'hui j'ai le sentiment que notre histoire continue de s'écrire ».

Trois jours seulement après mon départ de Libye et ma rencontre avec ces victimes à Tarhounah, les autorités libyennes ont annoncé avoir arrêté une deuxième personne citée dans le mandat d'arrêt délivré par les juges de la CPI. Ce n'est pas suffisant. Nous ne pouvons pas nous en tenir à la délivrance de mandats d'arrêt ou à des procédures judiciaires. Nous ne devons pas sous-estimer collectivement l'importance que revêt pour les communautés du monde entier le fait pour elles d'être vues et entendues, ces communautés qui ont le sentiment que leur histoire, leurs récits, leurs souffrances, les pogroms ou les activités criminelles présumées dont elles sont victimes sont noyés parmi les gros titres que nous lisons ou voyons matin, midi et soir en allumant notre télévision, à la maison, ou même en consultant notre téléphone.

La nouvelle dynamique qui est à l'œuvre n'est pas sans conséquence sur le travail de la Cour. L'année dernière, mon Bureau a reçu un nombre record de communications au titre de l'article 15 de la part d'organisations de la société civile et d'autres parties prenantes, ce qui représente une augmentation de 150 % par rapport à l'année précédente, qui était elle-même une année record. Au cours des dix-huit derniers mois, grâce aux activités mises en œuvre en collaboration avec les organisations de la société civile et d'autres partenaires par l'ensemble du Bureau, à l'excellent travail des femmes et des hommes qui le composent, à l'appui fourni par le Greffe en ce qui concerne les activités sur le terrain ou la sécurité, nous avons recueilli cent, permettez-moi de le dire autrement, nous avons recueilli au cours des dix-huit derniers mois deux fois plus d'éléments de preuve que dans toute l'histoire de la CPI. Les chiffres sont impressionnants. Nous avons recueilli au cours de cette période plus d'éléments de preuve et d'information qu'au cours des vingt années d'existence du Bureau.

Par ailleurs, de nombreux États ont saisi la Cour ces douze derniers mois. Pas plus tard que vendredi dernier, un groupe d'États a demandé à mon Bureau d'enquêter sur la situation en Afghanistan.

La redéfinition dans le Document de politique générale publié en avril de cette année et l'adoption d'une approche redynamisée en matière de complémentarité ont abouti à des résultats tangibles. Les discussions menées avec la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, la Colombie et la Guinée montrent qu'il est possible de faire en sorte que justice puisse être rendue aux victimes dans leur pays de manière efficace.

À ce jour, trente mandats d'arrêt publics ont été délivrés par les juges de la CPI à l'encontre d'auteurs présumés de crimes, dix-huit l'ont été au cours des trois dernières années. Le nombre de mandats délivrés l'année dernière est le plus élevé jamais enregistré dans l'histoire de la Cour pénale internationale.

En ce qui concerne la situation en Afghanistan, dont j'ai indiqué avoir été saisi récemment par plusieurs États, je peux également confirmer que, grâce à l'excellent travail de l'équipe qui a travaillé sans relâche, des demandes de mandats d'arrêt seront très prochainement annoncées.

Lors de mon dernier exposé au Conseil de sécurité sur la situation au Darfour, j'ai affirmé que nous serions en mesure, d'ici le prochain rapport au Conseil de sécurité, au début de l'année prochaine, d'annoncer le dépôt de nouvelles demandes de mandats d'arrêt à l'encontre d'individus soupçonnés d'avoir commis des crimes, à compter du mois d'avril de l'année dernière, dans le cadre du conflit qui oppose les Forces de soutien rapide et les Forces armées soudanaises.

Les procès en cours avancent à grands pas. L'affaire Al Hassan a été jugée. La Chambre de première instance a estimé que les éléments de preuve produits par mon Bureau démontraient au-delà de tout doute raisonnable que l'accusé avait commis les crimes de guerre et crimes contre l'humanité qui étaient allégués. Les plaidoiries finales qui seront présentées la semaine prochaine devant la Chambre de première instance dans l'affaire Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona sont en préparation et le procès concernant Saïd Abdel Kani suit son cours. Les plaidoiries finales dans l'affaire

concernant Abd-Al-Rahman, également connu sous le nom d'Ali Kushayb, devraient s'achever la semaine prochaine et en tout état de cause d'ici la fin du mois grâce, en grande partie, à l'excellente gestion de l'audience par la Chambre de première instance.

En ce qui concerne les situations que je n'ai pas mentionnées, comme le Burundi ou la Côte d'Ivoire, les Philippines ou le Venezuela, les équipes d'enquête ont entrepris d'intensifier les activités de collecte en vue de définir, sur la base d'un égal examen des preuves à charge et à décharge, les mesures qui doivent être mises en œuvre et un calendrier.

En ce qui concerne le Venezuela, je tiens à rappeler ce que j'ai dit à plusieurs reprises. Depuis qu'une enquête a été ouverte au Venezuela, il y a trois ans, nous avons travaillé de manière ciblée, sans délai, et conformément à la politique que nous avons définie, dans une optique de complémentarité. Et c'est ce que nous faisons dans toutes les situations qui nous sont déférées. Lors de ma visite à Caracas en avril de cette année, j'ai insisté auprès des autorités vénézuéliennes sur la nécessité d'aller de l'avant et de parvenir à de réels progrès et mon Bureau a assuré un suivi à cet égard. Après les élections de cette année, j'ai insisté, dans mes communications avec elles et dans mes déclarations publiques, sur l'obligation qui leur incombe de protéger les droits des civils, y compris des enfants, et de libérer toutes les personnes détenues à des fins politiques ou arrêtées alors qu'elles manifestaient pacifiquement. Les autorités vénézuéliennes doivent permettre au Haut-Commissariat aux droits de l'homme d'entrer dans le pays, conformément à la promesse qui m'avait été faite par écrit, et elles doivent coopérer de manière plus efficace avec mon Bureau.

Les échanges avec elles se poursuivent, ainsi que les discussions sur la complémentarité, qui ne saurait être une histoire sans fin. À ce jour, aucune des lois ou pratiques que j'espérais voir mises en œuvre au Venezuela ne l'a été. Je tiens à préciser que la balle est dans le camp du Venezuela, qui doit savoir que la voie de la complémentarité est en passe de se refermer. Ainsi que je l'ai dit à plusieurs reprises dans mes déclarations publiques et à mes interlocuteurs vénézuéliens, les enquêtes menées en parallèle par mon Bureau se poursuivent. Elles sont toujours en cours et nous travaillons en étroite collaboration avec divers partenaires afin de nous acquitter de nos obligations et faire en sorte, pour en revenir à mon premier commentaire, que chaque vie compte. Les Vénézuéliens ont le même droit à la justice que les familles que j'ai rencontrées en Libye ou au Bangladesh ces deux dernières semaines. Cela peut

paraître une évidence, mais il n'est pas inutile de rappeler cet impératif dans le cadre des décisions prises par mon Bureau.

Madame la Présidente, j'espère avoir pu démontrer que dans la morosité ambiante, dans la tempête que j'ai évoquée, dans l'incertitude et les périls qui nous menacent, nous pouvons relever les défis qui se dressent devant nous si nous restons unis et soudés. J'en profite pour saluer la force morale, l'énergie inépuisable, la résilience des survivant(e)s et des victimes et remercier les organisations de la société civile de leur soutien. L'espoir n'est pas éternel. Il est fragile. Pour reprendre la célèbre formule d'Elton John, c'est une bougie dans le vent qui peut s'éteindre. C'est à nous, collectivement, de protéger cette flamme vacillante. Et ce qui l'éteindra, je pense, plus rapidement que toute autre chose, c'est l'idée que nous ne faisons pas respecter le droit de manière égale dans toutes les situations, que toutes les vies ne se valent pas, que certaines personnes, en fonction de leur passeport, et certaines régions du monde sont plus dignes de protection que d'autres, dont l'existence peut être menacée par des luttes de pouvoir ou des réticences à appliquer le droit de manière stricte et impartiale.

Nous avons besoin de coopération. Nous avons besoin de ressources. Nous avons besoin de coopération en ce qui concerne l'exécution des mandats d'arrêt, qu'ils soient couverts par le secret ou publics. Nous avons besoin de solidarité. Nous devons nous rendre compte que, à l'instar de l'acide chlorhydrique qui corrode tout, la confiance dans les institutions que nous avons construites à la suite du procès de Nuremberg pour lutter contre les souffrances dont nous avons été témoins au cours des décennies qui ont suivi et auxquelles nous assistons encore aujourd'hui, est rongée par le sentiment que les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour tous et que la déesse de la Justice a retiré son bandeau, qu'elle n'est plus aveugle mais que son glaive est au service des puissants et que le droit n'a de chance d'être appliqué que là où les intérêts en jeu ne sont pas déterminants pour les relations internationales ou les structures du pouvoir.

Si nous travaillons ensemble, je pense sincèrement que tout reste possible. Mais nous devons marcher côte à côte, victimes, survivants, membres de la société civile, États. Chacun doit apporter sa contribution. Chacun a un rôle à jouer. Si nous élevons la voix, si nous faisons preuve de fermeté et si nous remplissons nos cœurs de l'idée que toutes les vies comptent, si c'est notre croyance, si c'est notre credo, si c'est notre mantra, et si nous l'associons à une action collective, l'espoir mis en avant de manière

si convaincante dans le préambule du Statut de Rome peut nous permettre de raviver la flamme et de faire jaillir la lumière au milieu des ténèbres qui nous entourent.

Je vous remercie de votre attention.

Source : Bureau du Procureur | Contact : OTPNewsDesk@icc-cpi.int

